



FICHE MISSION

Année universitaire
2012-2013

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

Montant maximum de la
PCA : 5 500€

Le Directeur de la Recherche est placé sous l'autorité du Directeur de l'ENSAIT.

Le Directeur de la Recherche a compétence et délégation pour les domaines de la recherche.

Les missions générales du Directeur de la Recherche sont de :

- consolider la formation par la recherche,
- établir les collaborations scientifiques nationales et internationales,
- améliorer le retour des connaissances vers la formation initiale.
- assurer la valorisation de la recherche

Le Directeur de la Recherche s'attachera à développer les points suivants :

- Dynamiser et valoriser les activités de recherche
- Conforter la formation par la recherche
- Élargir le champ des collaborations scientifiques au plan national et international en étroite collaboration avec la Direction des Relations Internationales, en mettant en œuvre un fonctionnement en réseau.
- Développer la coopération avec des laboratoires français présentant des thématiques convergentes à l'occasion de projets de durée limitée et privilégiant les partenariats industriels.
- Améliorer et transmettre les retombées des activités de recherche vers le domaine de la formation initiale en participant, avec la Direction de la Formation, à la création et aux réflexions du Conseil de Perfectionnement et ce afin de préciser les nouveaux enseignements et les nouvelles options à créer.

Il peut être mis fin à la fonction de Directeur de la Recherche par perte de qualité d'enseignant, par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT.

Le Directeur de la recherche s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

Nom Prénom :
Grade :

Date et Signature